



# UFO

Rapport Annuel **2022**



**SPÉCIALISTE B to B**  
DE LA DÉCORATION D'INTÉRIEUR







# LE SOMMAIRE

## Rapport de gestion

de p. 5 à 22

- Situation en 2022
- Tableau de résultats des 5 derniers exercices
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

p. 5  
p. 16  
p. 16

## Comptes consolidés

de p. 23 à 42

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de flux de trésorerie consolidé
- Variation des capitaux propres consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

p. 24  
p. 25  
p. 26  
p. 27  
p. 27  
p. 41

## Comptes sociaux

de p. 43 à 56

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

p. 44  
p. 45  
p. 45  
p. 55



# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce.

## I- Situation en 2022

### Le groupe U10

#### Principaux événements de l'exercice

En 2022, la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid-19 a continué à avoir des conséquences sur l'activité économique, de manière toutefois beaucoup moins marquée qu'en 2020 et 2021.

Des confinements ponctuels et localisés ont notamment été maintenus en Chine et le coût du transport sur achats est resté élevé pendant l'année 2022.

La crise géopolitique qui a surgi en Ukraine au premier semestre a eu des conséquences sur l'économie mondiale, générant notamment une inflation importante qui a pesé sur la consommation.

Le Groupe a souscrit un Prêt Garanti par l'État complémentaire en juin 2022 pour un montant de 2,5 m€ qui sera amorti sur 5 ans selon les mêmes modalités que les PGE souscrits précédemment.

#### Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le Groupe est constitué de 15 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).

Aucun mouvement de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

#### Activité 2022

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n°2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels. En conséquence, en l'absence de disposition spécifique prévue

par le règlement ANC n°2020-01 sur le traitement du factor, les créances cédées au 31 décembre 2022 sorties des comptes sociaux individuels n'ont pas été maintenues à l'actif des comptes consolidés, contrairement au 31 décembre 2021.

#### Activité et résultats du Groupe

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

k€	2022	2021
Chiffre d'affaires	183 036	184 063
EBITDA	2 749	7 511
Résultat d'exploitation	1 559	5 221
Résultat avant impôt	98	3 440
<b>Résultat net</b>	<b>176</b>	<b>2 562</b>

U10 démontre sa résilience et sa stabilité dans une époque marquée successivement par une crise sanitaire inédite, des tensions géopolitiques et un retour de l'inflation qui pèse sur la consommation.

U10 présente un chiffre d'affaires stable en 2022 (-0,6%) dans un marché pourtant fortement perturbé par des sujets de pouvoir d'achat et des tensions internationales.

En Europe, le volume d'affaires 2022 est resté élevé et a largement dépassé le niveau d'activité d'avant les crises sanitaires et géopolitiques.

Le bureau asiatique a renoué avec la croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de +18,7% sur l'année et +44,5% au 2<sup>nd</sup> semestre.

L'EBITDA s'élève à 2 749 k€ contre 7 511 k€ en 2021. Le taux de marge brute (marge/chiffre d'affaires) est en légère baisse, en lien avec la politique d'offres promotionnelles engagée en 2022.

Les charges d'exploitation sont en légère hausse en lien avec l'inflation générale des prix constatée lors de l'exercice 2022. Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation représentent une charge nette de -1 191 k€

contre -2 291 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 559 k€ contre 5 221 k€ en 2021.

Le résultat avant impôt est à l'équilibre et s'élève à 98 k€ contre 3 440 k€ en 2021. Le résultat net ressort à +176 k€ contre +2 562 k€ en 2021.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -4 319 k€ alors qu'il était en hausse de +18 407 k€ en 2021. Sans le retraitement des créances cédées au factor au 31 décembre 2021, le besoin en fonds de roulement aurait augmenté de +13 593 k€. Il représente 33% du chiffre d'affaires contre 35,2% en 2021.

### Résultats consolidés par pôles d'activité

U10 est spécialisée dans le commerce B to B de la décoration d'intérieur.

Par l'intermédiaire du pôle Europe, le Groupe développe des gammes de linge de maison et d'articles de décoration. Son expertise complète de la conception du produit jusqu'à la livraison en points de vente lui permet de s'adresser aux distributeurs français, européens et au grand export.

Par l'intermédiaire du pôle Asie, le Groupe propose aux importateurs et à la distribution internationale :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- de commercialiser auprès d'eux les gammes conçues par le groupe U10,
- et une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes françaises sur les deux années 2021 et 2022. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

### Pôle Europe

k€	2022	2021
Chiffre d'affaires	147 865	154 452
EBITDA	2 228	6 981
Résultat d'exploitation	947	4 727
Résultat avant impôt	-642	2 932
<b>Résultat net</b>	<b>-556</b>	<b>2 073</b>

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -4,3% par rapport à 2021 et s'établit à 147 865 k€. Il est réalisé à 99,88% auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 2 228 k€ contre 6 981 k€ en 2021. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffres d'affaires) représente 0,6% contre 3,1% du chiffre d'affaires en 2021. Le résultat net est une perte de -556 k€ contre un profit de +2 073 k€ en 2021.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -4 828 k€ contre une hausse de +17 268 k€ en 2021. Sans le retraitement des créances cédées au factor au 31 décembre 2021, le besoin en fonds de roulement aurait augmenté de +13 084 k€. Les investissements s'élèvent à 771 k€ dont 502 k€ d'immobilisations corporelles, 144 k€ d'immobilisations incorporelles et 24 k€ d'immobilisations financières.

### Pôle Asie

k€	2022	2021
Chiffre d'affaires	66 325	58 762
EBITDA	521	531
Résultat d'exploitation	612	494
Résultat avant impôt	740	507
<b>Résultat net</b>	<b>731</b>	<b>489</b>

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

- l'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006,
- U10 LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 66 325 k€ contre 58 762 k€ en 2021. Les ventes à destination des clients tiers représentent 46,71% du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 53,29%. L'EBITDA s'élève à 521 k€ contre 531 k€ en 2021. La marge d'exploitation s'élève à 0,92% du chiffre d'affaires contre 0,84% en 2021.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +509 k€. Il n'y a pas eu d'investissements significatifs en 2022.

## Bilan 2022

Comme indiqué précédemment, en l'absence de disposition spécifique prévue par le règlement ANC n°2020-01 sur le traitement du factor, les créances cédées au 31 décembre 2022 sorties des comptes sociaux individuels n'ont pas été maintenues à l'actif des comptes consolidés, contrairement au 31 décembre 2021.

L'impact sur les comptes 2021 est le suivant :

Poste de bilan en k€ (net)	Bilan 2021 publié - comptes retraités	Retraitement comptabilisé en 2021	Bilan 2021 comparable
Clients et comptes rattachés	37 408	23 548	13 860
Autres créances et charges constatées d'avance	8 111	-5 636	13 747
Trésorerie	6 941	-17 912	24 853

Le total du bilan passe de 131 675 k€ à 132 205 k€. L'actif circulant s'élève à 115 797 k€ contre 113 942 k€ en 2021.

## Détail de l'endettement financier

Endettement financier net en k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	23 070	2 500	-5 429		20 141
Crédit-bail	5 911		-916		4 996
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>28 981</b>	<b>2 500</b>	<b>-6 345</b>		<b>25 137</b>
Intérêts courus sur emprunts	26	15	-1		40
Banques, lignes court terme	14 158	10 157		-627	23 688
<b>Autres dettes financières</b>	<b>14 184</b>	<b>10 172</b>	<b>-1</b>	<b>-627</b>	<b>23 728</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>43 165</b>	<b>12 672</b>	<b>-6 345</b>	<b>-627</b>	<b>48 865</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>-6 971</b>	<b>-11 020</b>	<b>679</b>	<b>-298</b>	<b>-17 579</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>36 224</b>	<b>1 652</b>	<b>-5 666</b>	<b>- 925</b>	<b>31 285</b>

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées au 31 décembre 2022. Le montant comptabilisé en 2021 en déduction de la trésorerie disponible s'élevait à 17 912 k€.

## ■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

## ■ Perspectives d'avenir

L'équipement démocratisé de la maison reste intemporel et la facturation des premières semaines 2023 confirme la pérennité et la dynamique du modèle U10.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -4 319 k€ et s'élève à 60 395 k€, soit 33,1 % du chiffre d'affaires.

k€	2022	2021
Actif immobilisé	16 407	17 732
Actif circulant	115 797	113 942
<b>Total</b>	<b>132 205</b>	<b>131 675</b>
Capitaux propres	42 361	42 329
Dettes financières	48 865	43 165
Provisions	2 711	3 462
Autres dettes	38 268	42 718
<b>Total</b>	<b>132 205</b>	<b>131 675</b>

Les capitaux propres représentent 32 % du bilan.

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 31 285 k€ (36 224 k€ au 31 décembre 2021).

## ■ Les pratiques du Groupe en matière de responsabilité soci(ét)ale et environnementale

Compte tenu de son modèle, U10 est depuis longtemps sensibilisé aux considérations sociales et environnementales.

### Une chaîne de production contrôlée

Les équipes des services de contrôle qualité visitent régulièrement les usines de production. L'objectif est d'auditer les chaînes de production et la qualité de fabrication mais également de s'assurer du respect des conditions de travail. L'implantation de filiales du Groupe non loin des lieux de production facilite ces contrôles.

La charte éthique du Groupe a été mise en œuvre en 2017 et tous les fournisseurs se sont engagés à la respecter. Elle couvre notamment l'interdiction du travail des enfants, du

travail forcé, du harcèlement et de toute discrimination. Elle comporte également un volet anti-corruption et le respect des normes environnementales.

U10 est membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) dont l'objectif est de protéger le droit des travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail.

Nos produits textiles bénéficient d'un label Oeko-Tex qui vise à certifier leur qualité sanitaire et écologique par l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement.

U10 commercialise également des gammes biologiques et des gammes fabriquées à base de matières recyclées.

### Démarche environnementale

U10 mène une politique de réduction des déchets en limitant les packagings de ses produits et en supprimant autant que possible les emballages en plastique. Les cartons et papiers sont recyclés et les équipes sont incitées à limiter l'usage du papier.

Les réunions en visioconférence sont privilégiées afin de diminuer les déplacements et réduire ainsi l'empreinte carbone liée à l'activité de l'entreprise.

### Démarche sociale et sociétale

U10 encourage l'égalité professionnelle avec un index d'égalité professionnelle en constante amélioration (77 en 2022). Avec un effectif moyen de 157 femmes et 160 hommes en 2022, la parité est quasiment atteinte. Il n'y a aucun écart de promotions ou d'augmentations individuelles en lien avec le sexe des salariés. Des investissements dédiés à la baisse des consommations d'énergie et au bien-être au travail sont engagés et U10 réalise régulièrement des dons en faveur d'associations d'aide aux personnes défavorisées.

## ■ Informations sur les risques

### Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### Risques liés à la crise sanitaire Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 qui perdure, U10 a mis en place les moyens et outils lui permettant d'assurer la continuité de son exploitation quelle que soit la durée de la crise sanitaire.

La souscription et la décision d'amortir sur 5 ans les Prêts Garantis par l'État permettent à U10 de sécuriser ses ressources financières à moyen terme.

Le Groupe a par ailleurs renforcé ses liens avec ses fournisseurs et développé des partenariats avec ses principaux transitaires permettant ainsi de limiter l'impact des conséquences de la crise Covid-19 sur les coûts et délais d'approvisionnement.

### Risques liés à la situation en Ukraine

Le groupe U10 n'est pas directement exposé à des risques liés à la situation en Ukraine. En revanche, la situation géopolitique a eu des répercussions sur les coûts d'exploitation et notamment suite à l'inflation générale enregistrée en 2022. La hausse des coûts de l'énergie a toutefois été contenue grâce à des contrats à prix fixes souscrits avant la hausse des coûts de l'énergie.

### Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

### Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

#### • Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur une dizaine de lieux de stockage est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.



Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. L'activité Maison conjugue des articles de gammes permanentes où le risque est peu marqué et des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts, le risque d'obsolescence est limité, d'une part, en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif, notamment par la mise en place de campagnes de promotion régulières tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacements consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacements apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacements sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est conforme au stock physique quasiment en temps réel.

#### • Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Les ventes étant comptabilisées concomitamment à leur départ des usines de fabrication, les sociétés asiatiques ne supportent aucun risque de stocks.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

#### Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des laboratoires indépendants. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

#### Risques de défaillance fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité en déplacement dans le pays fabriquant et par les équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport. Un contrat d'assurance « marchandises transportées » a été souscrit.

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

#### Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers – risques de change ci-après.

#### Risques pays

Les ventes à l'international représentent 20% des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

#### Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 64 jours en 2022, hors créances cédées au factor, contre 62 jours en 2021.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 26,3% du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

### **Risques liés à la concurrence**

La concurrence est atomisée. Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

### **Risques juridiques**

#### **Propriété intellectuelle**

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

### **Assurances**

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance-crédit sur la clientèle,
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2022 s'est élevé à 889 k€.

### **Risques de contrepartie**

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée AA- par Standard & Poors, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en janvier 2023), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en mars 2023).

### **Risques de litiges**

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie raisonnablement mesurable est probable.

La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la Société. Une procédure contentieuse est engagée et une provision a été comptabilisée.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## Risques financiers

### Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2022 représente 20 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 49,6 % des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel (en milliers d'USD)	Actif <sup>(1)</sup>	Passif <sup>(2)</sup>	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	9 974	9 547	427	3 000	-2 573

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et U10 LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et U10 LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif <sup>(1)</sup>	Passif <sup>(1)</sup>	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	3 326	-	3 326	-	3 326

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change - USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 1 %	+5 k€	-10 k€
Baisse de 1 %	-5 k€	+10 k€

### Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 31 285 k€ contre 36 224 k€ au 31 décembre 2021. Conformément à l'interprétation du règlement ANC n°2020-01 intervenue en 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées au 31 décembre 2022. Le montant comptabilisé en 2021 en déduction de la trésorerie disponible s'élevait à 17 912 k€.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (23 070 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 5 911 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ dont le remboursement a débuté en 2022.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international. Le montant des couvertures s'élevait à 3 m\$ au 31 décembre 2022,
- les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Un prêt Garanti par l'État a été souscrit en juin 2022 et sera amorti sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Ce sont essentiellement les sociétés du sous-groupe SMERWICK qui font appel à des lignes bancaires en dollar US.

Les charges d'intérêt 2022 se sont élevées à 899 k€ contre 414 k€ en 2021.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 %	Charge supplémentaire annuelle de 287 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 %	Charge supplémentaire annuelle de 574 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 %	Charge annuelle en baisse de -287 k€

### Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an.

Les clients (19 365 k€), les stocks (66 613 k€) et les autres créances (12 239 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement, à l'exception d'une créance sur le Trésor donnée en garantie dans le cadre du litige avec l'administration fiscale (1 149 k€).

## Rapport de gestion 2022

Endettement financier net en k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	20 141	6 399	13 416	326	20 141	-
Crédit-bail	4 996	928	3 975	93	-	4 996
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>25 137</b>	<b>7 327</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>	<b>20 141</b>	<b>4 996</b>
Intérêts courus sur emprunts	40	40	-	-		
Banques, lignes court terme	23 688	23 688				
<b>Autres dettes financières</b>	<b>23 728</b>	<b>23 728</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>48 865</b>	<b>31 055</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>-17 579</b>	<b>-17 579</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Endettement financier net</b>	<b>31 285</b>	<b>13 476</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>		

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 55,6% de l'endettement financier net.

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2022 en k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Indéterminée	Échéance		
				A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	40 875	20 141		6 399	13 416	326
Découverts bancaires autorisés	27 585	23 688	13 600	12 235		
Contrat d'affacturage des créances clients	Illimité	18 926	100%			

Aucun emprunt ne contient de covenant.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### ■ Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2022 n'est à signaler.

## U10 Corp

### ■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

### ■ Activité et résultats de la Société

U10 Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2022	2021
Actif immobilisé	94 085	94 354
Créances et comptes de régularisation	9 873	5 537
Disponibilités	321	39
<b>Total</b>	<b>104 278</b>	<b>99 930</b>
Capitaux propres	71 553	70 097
Provisions	1 043	1 065
Dettes financières	29 928	27 225
Autres dettes et comptes de régularisation	1 755	1 543
<b>Total</b>	<b>104 278</b>	<b>99 930</b>

k€	2022	2021
Chiffre d'affaires net	1 300	1 437
Résultat d'exploitation	-789	-869
Résultat financier	2 384	-155
Résultat courant avant impôt	1 595	-1 024
<b>Résultat net</b>	<b>1 459</b>	<b>-654</b>

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales
- des refacturations de loyers,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale.

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à court et moyen terme.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 29 601 k€ au 31 décembre 2022 contre 27 186 k€ au 31 décembre 2021.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent,

à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 1 459 021,74 € de la façon suivante :

- à titre de dividende la somme de 1 368 856,56 €,
- le solde au poste « report à nouveau » soit la somme de 90 165,18 €.

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,08 €. Il sera mis en paiement le 4 juillet 2023.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80%, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L136-7 et L136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20% au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total
Exercice 2021	17 161 547	0	0 €
Exercice 2020	17 260 745	0	0 €
Exercice 2019	17 260 745	0	0 €

### Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 43 789 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

## Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	26					22	35					38
Montant total TTC des factures concernées (K€)	309	48	5	0	15	68	212	5	4	4	53	67
% du montant total des achats TTC de l'exercice	10,7%	1,7%	0,2%	0,0%	0,5%	2,4%						
% du CA TTC de l'exercice							13,7%	0,3%	0,3%	0,3%	3,4%	4,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels Délais légaux				Délais contractuels Délais légaux							

## Programme de rachat d'actions

### Opérations effectuées par U10 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

U10 Corp a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, à TP ICAP (Europe).

- Part maximale du capital de U10 Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 716 154 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2022, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,47 % du capital, soit 1 625 713 actions.
- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN : FR0000079147.
- Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.
- Durée du programme d'achat : 18 mois (à dater de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2022, soit au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023).

Les opérations réalisées par U10 Corp en 2022 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	107 200		107 200
Nombre d'actions vendues	92 723		92 723
Nombre d'actions annulées		50 840	50 840
Cours moyen des achats	1,80 €		1,80 €
Cours moyen des ventes	1,82 €		1,82 €
Montant des frais de négociation HT en €	1 236 €		1 236 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/22	40 448		40 448
Valeur évaluée au cours d'achat	56 686 €		56 686 €
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €	1,00 €

### Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce,

dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera. La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10% du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5% de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## ■ Informations concernant le capital social

### Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2022, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnariat > 5 %	Actions	%	Droits de vote <sup>(1)</sup>	%
LVR Capital <sup>(2)</sup>	1 064 660	6,22%	2 129 320	7,19%
DOCKER <sup>(2)</sup>	11 231 647	65,64%	22 463 294	75,82%
Thierry Lievre	1	0,00%	2	0,00%
<b>Total Thierry Lievre</b>	<b>12 296 308</b>	<b>71,86%</b>	<b>24 592 616</b>	<b>83,01%</b>

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry Lievre.

## ■ Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2022

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2022.

## ■ État de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

## II- Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Situation en fin d'exercice</b>					
Capital social	17 260 745	17 260 745	17 260 745	17 161 547	17 110 707
Nombre d'actions émises	17 260 745	17 260 745	17 260 745	17 161 547	17 110 707
<b>Résultat global des opérations</b>					
Chiffre d'affaires HT	5 602 856	5 259 202	1 941 916	1 436 914	1 300 142
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	4 080 141	-1 938 418	141 202	-942 819	1 729 242
Impôt sur les bénéfices	-542 511	-826 190	-416 891	-385 139	0
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 621 236	-1 342 601	-876 140	-653 866	1 459 022
Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,27	-0,06	-0,03	-0,03	0,10
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,27	-0,08	-0,05	-0,04	0,09
Dividende versé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	7	10	6	5	3
Montant de la masse salariale	711 250	972 453	745 384	749 763	748 592
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	279 332	394 676	284 778	216 485	296 585

## III- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles L225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

### 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### 1.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2022, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

##### Thierry Lievre

Fondateur, Président-Directeur Général  
55 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions

commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lievre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le groupe U10 et en est l'actionnaire majoritaire. Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308.

##### Yohann Lievre

Administrateur, Directeur Général Délégué  
33 ans. Après une expérience en Asie, à Hong Kong, en tant que commercial dans une trading, il rejoint l'entreprise familiale en 2013. Il y développe les branches e-commerce et export. Sous son impulsion, l'entreprise opère sa mutation vers le digital. Il est fondateur et président de la société Yohann L Cap, elle-même présidente de la filiale principale du groupe U10, la société U10 SAS.

Nombre d'action détenue directement et indirectement : 1.

##### Erick Pouilly

Administrateur indépendant  
60 ans. De formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement



successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

### LVR Capital

Administrateur

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry Lievre, fondateur du groupe U10, Président et Directeur Général. LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100% par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 307.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par les lois du 4 août 2014, du 22 mai 2019 et par l'ordonnance du 16 septembre 2020 et dont les seuils sont fixés par l'article L225-18-1 du Code de commerce.

## ■ 1.2. Fonctionnement du Conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuie sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du groupe U10, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

## ■ 1.3. Système moniste unifié de direction générale et limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L225-51-1 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De

plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### ■ 1.4. Conflits d'intérêts

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

### ■ 1.5. Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2022 :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
26/01/2022	75 %	<p>Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2021</p> <p>Décision à prendre concernant la rémunération de Monsieur Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général</p> <p>Décision à prendre concernant la rémunération de Monsieur Yohann LIEVRE, Directeur Général Délégué</p>
30/03/2022	100 %	<p>Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires</p> <p>Communiqué financier des résultats annuels 2021</p> <p>Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Proposition d'affectation du résultat</p> <p>Mise en place d'un programme de rachat d'actions</p> <p>Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale</p> <p>Renouvellement de mandats d'administrateurs</p> <p>Mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant</p> <p>Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration</p> <p>Autorisations financières de l'Assemblée Générale des actionnaires à conférer au Conseil d'Administration</p> <p>Examen des conventions réglementées</p> <p>- Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires prévue le 1er juin 2022 devant notamment statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, avec l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</li> <li>- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</li> <li>- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</li> <li>- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</li> <li>- Quitus aux administrateurs.</li> <li>- Affectation du résultat.</li> </ul> <p>- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.</p> <p>- Autorisation consentie au conseil d'administration pour opérer en bourse sur les propres actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.</p> <p>- Mandats d'administrateurs.</p> <p>- Mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.</p> <p>- Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour les cas autres que ceux visés à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et Financier.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'un cercle restreint d'investisseur pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés au sens de à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et Financier.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.</p> <p>- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.</p> <p>- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>- Pouvoirs pour les formalités légales.</p> <p>- Délégation des pouvoirs à Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée.</p>
01/04/2022	75 %	Renouvellement des garanties de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD
01/06/2022	75 %	<p>Renouvellement des mandats de Président-Directeur Général de Thierry LIEVRE et de Directeur Général Délégué de Yohann LIEVRE</p> <p>Mise en place du programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022</p> <p>Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD</p>
20/06/2022	75 %	Autorisation de souscription d'un PGE
22/07/2022	75 %	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2022
26/10/2022	75 %	<p>Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2022</p> <p>Analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Communiqué Financier du premier semestre 2022</p> <p>Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO</p>
13/12/2022	75 %	Autorisation de conclure un crédit-bail immobilier

## 2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

### « RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

### CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

### FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

## 3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### ■ 3.1. Mandats et fonctions exercés au sein de U10 Corp

Les mandataires sociaux ont exercé en 2022 au sein de U10 Corp, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
<b>Thierry Lievre</b> 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
<b>Yohann Lievre</b> 124 avenue des Granges Thizy-Les-Bourgs (69240) C/O U10	Directeur Général Délégué	CA du 13/12/2019	CA du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 03/06/2020		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2025
<b>Erick Pouilly</b> 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 2/06/2021	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026

**SAS LVR Capital**

Représentant permanent :

**Laurent Simon**

1 place Verrazzano

CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09

Administrateur

AGO du 29/10/2012

AGM du 1/06/2022

 Jusqu'à l'AG statuant sur les  
comptes clos au 31/12/2027

### ■ 3.2. Mandats et fonctions exercés au sein du groupe U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2022 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

**Thierry Lievre**                      Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais  
     Directeur de U10 Limited  
     Gérant de U-WEB

**Yohann Lievre**                      Président Yohann L Cap, elle-même Présidente de U10

### ■ 3.3. Mandats et fonctions exercés hors du groupe U10

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2022 sur la base des informations actualisées ou connues de la Société.

Mandats exercés hors du groupe U10	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Thierry Lievre</b>					
Président de TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Président de LVR Capital	•	•	•	•	
<b>Yohann Lievre</b>					
Directeur Général de LVR Capital	•	•	•	•	
Président de Yohann L Cap	•	•	•		
<b>Erick Pouilly</b>	•				
Administrateur de la société Lucidity Lights Inc, USA	•	•	•		
Président de la société Focus, LLC, USA	•	•	•	•	
Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA	•	•	•	•	
Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA	•	•	•	•	•
Administrateur de la société Poblocki, USA	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société VALUS, LLC, USA	•	•	•	•	•
Vice-Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Administrateur du SP Anderson Group, Canada	•	•	•	•	•
<b>LVR Capital</b>					
Gérante de la SNC LE QUAI	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC LA CASA	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC NUMA BLANC	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CARAT	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUN ARBOIS	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS DOCKER	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC MILLE 8	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUNSET	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CAP 33	•	•	•	•	•

## 4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société,
- et, d'autre part, une autre société dont la première possède,

directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2022 a mis fin à certaines autorisations données par l'Assemblée Générale du 3 juin 2020 et du 2 juin

2021. Les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2022 font l'objet, en application des dispositions de l'article L225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <b>(Onzième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <b>(Douzième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. <b>(Treizième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. <b>(Quatorzième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	10 000 000 € dans la limite de 10% du capital social Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. <b>(Quinzième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. <b>(Seizième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	limite de 15 % de l'émission initiale Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à opérer en bourse sur les propres actions de la Société <b>(Seizième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	18 mois	1 <sup>er</sup> décembre 2023	10 000 000 € dans la limite de 10% du capital social	Utilisation AGM du 1 <sup>er</sup> juin 2022 Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions <b>(Dixième résolution)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	18 mois	1 <sup>er</sup> décembre 2023	10 000 000 € dans la limite de 10% du capital social	Utilisation AGM du 1 <sup>er</sup> juin 2022 Rapport CAC 28 avril 2022
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L225-129-6 du Code de Commerce et L3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <b>(Dix-septième et dix-huitième résolutions)</b>	1 <sup>er</sup> juin 2022	26 mois	1 <sup>er</sup> août 2024	Dans la limite de 3% du capital	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022



# Comptes consolidés annuels

## 31 décembre 2022

<b>1. Bilan consolidé</b>	<b>24</b>
<b>2. Compte de résultat consolidé</b>	<b>25</b>
<b>3. Tableau de flux de trésorerie consolidé</b>	<b>26</b>
<b>4. Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>27</b>
<b>5. Annexe aux comptes consolidés</b>	<b>27</b>
<b>5.1. Règles et méthodes comptables</b>	<b>27</b>
<b>5.2. Présentation des postes de bilan</b>	<b>29</b>
5.2.1. Actifs immobilisés	29
5.2.1.1. Écarts d'acquisition	29
5.2.1.2. Immobilisations incorporelles	29
5.2.1.3. Immobilisations corporelles	30
5.2.1.4. Immobilisations financières	31
5.2.2. Actifs circulants	31
5.2.2.1. Stocks	31
5.2.2.2. Créances	31
5.2.2.3. Disponibilités	32
5.2.3. Capitaux Propres	33
5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions	33
5.2.3.2. Information sur le capital	33
5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	33
5.2.4. Provisions pour risques et charges	33
5.2.5. Dettes	34
5.2.5.1. Endettement financier net	34
5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes	35
<b>5.3. Présentation des postes du compte de résultat</b>	<b>35</b>
5.3.1. Chiffre d'affaires	35
5.3.2. Résultat d'exploitation	36
5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs	36
5.3.2.2. Autres charges d'exploitation	36
5.3.3. Dotations nettes amortissements et provisions	36
5.3.4. Résultat financier	36
5.3.5. Résultat exceptionnel	36
5.3.6. Impôt sur les bénéfices	37
5.3.7. Bénéfice par action	38
<b>5.4. Information sectorielle</b>	<b>38</b>
<b>5.5. Compte de résultat pro forma</b>	<b>39</b>
<b>5.6. Engagements hors bilan</b>	<b>39</b>
<b>5.7. Parties liées</b>	<b>39</b>
5.7.1. Entreprises liées	39
5.7.2. Rémunérations des dirigeants	39
<b>5.8. Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>40</b>
<b>5.9. Honoraires des Commissaires aux Comptes</b>	<b>40</b>

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

### 1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF		2022		2022	2021
k€	Note	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.2.1.2	43 456	43 141	315	522
dont écarts d'acquisition	5.2.1.1	40 354	40 354	-	-
Immobilisations corporelles	5.2.1.3	32 182	17 544	14 638	15 577
Immobilisations financières	5.2.1.4	1 454	-	1 454	1 633
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>77 092</b>	<b>60 685</b>	<b>16 407</b>	<b>17 732</b>
Stocks et en-cours	5.2.2.1	67 634	1 021	66 613	61 482
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	19 478	113	19 365	37 408
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.2.2	14 382	2 143	12 239	8 111
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2.2.3	17 579	-	17 579	6 941
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>119 073</b>	<b>3 276</b>	<b>115 797</b>	<b>113 942</b>
<b>TOTAL</b>		<b>196 166</b>	<b>63 961</b>	<b>132 205</b>	<b>131 675</b>
BILAN PASSIF				2022	2021
k€	Note				
Capital				17 111	17 162
Prime d'émission et d'apport				12 807	12 807
Titres d'autocontrôle				-57	-145
Réserves et résultat				11 448	11 488
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	4			<b>41 308</b>	<b>41 311</b>
Intérêts minoritaires				1 052	1 018
<b>Total des capitaux propres</b>	4			<b>42 361</b>	<b>42 329</b>
Provisions pour risques et charges	5.2.4			2 711	3 462
Emprunts et dettes financières	5.2.5.1			48 865	43 165
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.5.2			23 297	26 564
Autres dettes et comptes de régularisation	5.2.5.2			14 971	16 154
<b>Total dettes</b>				<b>89 844</b>	<b>89 345</b>
<b>TOTAL</b>				<b>132 205</b>	<b>131 675</b>



## 2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat - normes françaises - en k€	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	5.3.1	183 036	184 063
Autres produits d'exploitation		826	400
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>183 862</b>	<b>184 463</b>
Achats consommés		-130 644	-127 703
Charges de personnel	5.3.2.1	-18 659	-18 091
Charges externes	5.3.2.2	-28 802	-28 780
Impôts et taxes		-1 534	-1 556
Autres charges d'exploitation		-1 475	-822
<b>Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA</b>		<b>2 749</b>	<b>7 511</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 191	-2 291
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 559</b>	<b>5 221</b>
Produits financiers		338	192
Charges financières		-1 785	-1 344
<b>Résultat financier</b>	5.3.4	<b>-1 447</b>	<b>-1 151</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	5.3.5	<b>-14</b>	<b>-630</b>
Impôts sur les bénéfices	5.3.6	78	-878
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>176</b>	<b>2 562</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		-16	2 579
Intérêts minoritaires		192	-18
<b>Résultat par action</b>		<b>0,00</b>	<b>0,15</b>

## 3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2022	2021
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>176</b>	<b>2 562</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		957	1 489
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.2.1.1 à 5.2.1.3	1 810	1 799
Variation des provisions pour risques et charges	5.2.4	-762	-229
Variation des impôts différés	5.3.6	-93	-107
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		39	3
Divers		-37	24
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>1 133</b>	<b>4 050</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		4 319	-18 407
Stocks	5.2.2.1	-5 131	-13 784
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	18 408	-8 599
Fournisseurs	5.2.5.2	-3 633	1 868
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 & 5.2.5.2	-5 325	2 107
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>5 452</b>	<b>-14 357</b>
dont impôt sur les sociétés décaissé		-1 443	-486
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-144	-331
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-502	-893
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-24	-312
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	198	456
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>		<b>-473</b>	<b>-1 080</b>
Dividendes versés hors Groupe	4	-158	-189
Variation des capitaux propres		-95	-145
Titres d'autocontrôle	4	88	-10
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	2 500	-
Avances de trésorerie reçues (remboursées)	5.2.5.1	-	-64
Remboursement d'emprunts	5.2.5.1	-6 345	-4 426
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	14	-44
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-3 996</b>	<b>-4 880</b>
Incidence des variations de change		125	189
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 109</b>	<b>-20 128</b>
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	-7 217	12 911
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	-6 108	-7 217

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants. Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées au 31 décembre 2022. Pour rappel, le montant des créances cédées réintégrées au solde « clients et comptes rattachés » en 2021 s'élevait à +23 548 k€ en contrepartie d'une dette bancaire de 17 912 k€ et une diminution des « autres créances » de 5 636 k€.

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 899 k€ (414 k€ au 31 décembre 2021).

## 4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2020</b>	<b>17 160 902</b>	<b>17 261</b>	<b>12 807</b>	<b>3 978</b>	<b>-135</b>	<b>4 739</b>	<b>38 650</b>	<b>1 221</b>	<b>39 871</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>				<b>2 579</b>			<b>2 579</b>	<b>-18</b>	<b>2 562</b>
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						293	293		293
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2021</b>				<b>2 579</b>		<b>293</b>	<b>2 872</b>	<b>-18</b>	<b>2 854</b>
Titres d'autocontrôle	-76 166	-99		-30	-10		-140		-140
Distribution de dividendes des sociétés intégrées								-189	-189
Autres mouvements				-71			-71	5	-66
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2021</b>	<b>17 084 736</b>	<b>17 162</b>	<b>12 807</b>	<b>6 456</b>	<b>-145</b>	<b>5 032</b>	<b>41 311</b>	<b>1 018</b>	<b>42 329</b>
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>				<b>-16</b>			<b>-16</b>	<b>192</b>	<b>176</b>
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						64	64		64
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2022</b>				<b>-16</b>		<b>64</b>	<b>48</b>	<b>192</b>	<b>240</b>
Titres d'autocontrôle	-14 477	-51		-57	88		-20		-20
Distribution de dividendes des sociétés intégrées								-154	-154
Autres mouvements				-31			-31	-3	-34
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2022</b>	<b>17 070 259</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>6 352</b>	<b>-57</b>	<b>5 095</b>	<b>41 308</b>	<b>1 053</b>	<b>42 361</b>

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

Par décision de l'assemblée générale au 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société a réduit son capital social par l'annulation de 50 840 actions auto détenues.

Le capital social est désormais composé de 17 110 707 actions d'une valeur nominale de 1€.

## 5. Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 avril 2023.

### Faits marquants de l'exercice

En 2022, la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid-19 a continué à avoir des conséquences sur l'activité économique, de manière toutefois beaucoup moins marquée qu'en 2020 et 2021. Des confinements ponctuels et localisés ont notamment été maintenus en Chine et le coût du transport sur achats est resté élevé pendant l'année 2022.

La crise géopolitique qui a surgi en Ukraine au premier semestre a eu des conséquences sur l'économie mondiale, générant notamment une inflation importante qui a pesé sur la consommation.

Le Groupe a souscrit un Prêt Garanti par l'État complémentaire en juin 2022 pour un montant de 2,5 m€ qui sera amorti sur 5 ans selon les mêmes modalités que les PGE souscrits précédemment.

## 5.1. Règles et méthodes comptables

### Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n°2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

En conséquence, en l'absence de disposition spécifique prévue par le règlement ANC n°2020-01 sur le traitement du factor, les créances cédées au 31 décembre 2022 sorties des comptes sociaux individuels n'ont pas été maintenues à l'actif des comptes consolidés, contrairement au 31 décembre 2021.

Poste de bilan en k€ (net)	Bilan 2021 publié - comptes retraités	Retraitement comptabilisé en 2021	Bilan 2021 comparable
Clients et comptes rattachés	37 408	23 548	13 860
Autres créances et charges constatées d'avance	8 111	-5 636	13 747
Trésorerie	6 941	-17 912	24 853

### Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2020-01, le Groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par la prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

### Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le Groupe est constitué de 15 sociétés.

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	2022		2021		Activité
			% de détention	Méthode de consolidation	% de détention	Méthode de consolidation	
Services Centraux	U10 Corp	Création le 4 mai 1994	-	IG	-	IG	Société mère
Maison	U10	Création le 12 décembre 2003	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur
	FRED OLIVIER	Création le 13 juin 2018	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	LA NOUBA	1 <sup>er</sup> juillet 2014	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête
	U-WEB	Création le 16 août 2011	51 %	IG	51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles d'équipement de la maison et de la personne
Asie	SMERWICK GROUP	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taïwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN U10 [ex. HENGWEI ASIA LIMITED]	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	6 mai 2011	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18 novembre 2016	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 <sup>er</sup> janvier 2013	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	U10 LIMITED	Création le 11 septembre 2015	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

### Méthodes de consolidation

U10 Corp détient le contrôle exclusif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Toutes les sociétés sont donc intégrées globalement.

### Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité.

Depuis le passage en Normes françaises, leur valeur brute est figée et ils sont totalement amortis. Les goodwill créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période. Aucun nouveau goodwill n'a été créé depuis cette transition.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
1 euro =				
Dollar américain (USD)	1,05388	1,06660	1,18353	1,13260

## Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires

libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.

## 5.2. Présentation des postes de bilan

### 5.2.1. Actifs immobilisés

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan au sein des immobilisations corporelles pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges exceptionnels », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

#### Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le Groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, abrogé par le règlement ANC 2020-01.

#### 5.2.1.1. Écarts d'acquisition

UGT - k€	Valeur brute	2022 Amortissements	Valeur nette	2021 Valeur nette
France	20 515	20 515	-	-
Asie	19 839	19 839	-	-
<b>Total</b>	<b>40 354</b>	<b>40 354</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2022 Amortissements	Valeur nette	2021 Valeur nette
Matrices - Dessins	790	636	154	230
Logiciels, brevets, licences, marques	2 312	2 150	162	292
<b>Total</b>	<b>3 102</b>	<b>2 787</b>	<b>315</b>	<b>522</b>

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	230	110	-197	11	154
Logiciels, brevets, licences, marques	292	34	-164	-	162
<b>Total</b>	<b>522</b>	<b>144</b>	<b>-361</b>	<b>11</b>	<b>315</b>

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

### 5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. À ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de U10 SAS financés par crédit-bail ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2022 Amortissements	Valeur nette	2021 Valeur nette
Terrains	1 965		1 965	1 965
Constructions	18 788	8 736	10 052	10 803
Installations techniques, matériel et outillage	740	686	54	81
Agencements	8 211	6 131	2 080	2 151
Matériel de transport	296	219	78	103
Matériel et mobilier de bureau	2 127	1 774	353	451
Immobilisations en cours	54		54	23
<b>Total</b>	<b>32 182</b>	<b>17 545</b>	<b>14 637</b>	<b>15 576</b>

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et le bâtiment de U10 SAS pour une valeur brute de 11 204 k€ et un amortissement cumulé de 3 109 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +180 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 965						1 965
Constructions	10 803			-751			10 052
Installations techniques, matériel et outillage	81	13		-40			54
Agencements	2 151	170	-4	-421	22	163	2 080
Matériel de transport	103			-26	-		78
Matériel et mobilier de bureau	451	78	-1	-211	-1	36	353
Immobilisations en cours	23	241				-210	54
<b>Total</b>	<b>15 576</b>	<b>502</b>	<b>-5</b>	<b>-1 449</b>	<b>22</b>	<b>-11</b>	<b>14 637</b>

### 5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût d'acquisition.

Immobilisations financières en k€	Ouverture (net)	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transfert Poste à Poste	Écart de conversion	Clôture
Dépôts et cautionnements versés	918	24	-53	-34	3	858
Autres immobilisations financières	716		-145		26	596
<b>Total</b>	<b>1 634</b>	<b>24</b>	<b>-198</b>	<b>-34</b>	<b>29</b>	<b>1 455</b>

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux. Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 574 k€ (668 k€ en 2021) en garantie de lignes bancaires à court terme.

### 5.2.2. Actifs circulants

#### 5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Stocks en k€	2022			2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	601		601	433		433
Marchandises	67 033	1 021	66 012	61 919	869	61 050
<b>Total</b>	<b>67 634</b>	<b>1 021</b>	<b>66 613</b>	<b>62 352</b>	<b>869</b>	<b>61 483</b>

#### 5.2.2.2. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès d'Allianz Trade. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

Créances clients :

Créances courantes en k€	Valeur brute	2022 Dépréciation	Valeur nette	2021 Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 478	113	19 365	37 408
<b>Total</b>	<b>19 478</b>	<b>113</b>	<b>19 365</b>	<b>37 408</b>

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients au 31 décembre 2022.

En 2021, la valeur nette des créances clients incluait les créances cédées au factor pour un montant de 23 548 k€

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit et sont intégralement à échéances à moins d'un an.

Autres créances et impôt différés :

Autres créances et impôts différés	Valeur brute	2022 Dépréciation	Valeur nette	2021 Valeur nette
Avances et acomptes versés	415	-	415	1 989
Créances sociales	58	-	58	12
Créances fiscales	1 628	-	1 628	2 028
Débiteurs divers	8 888	2 143	6 745	1 739
Créances fiscales IS	698	-	698	8
Charges constatées d'avance	739	-	739	669
Impôt différé actif	1 702	-	1 702	1 478
Ecart de conversion actif	255	-	255	187
<b>Total</b>	<b>14 382</b>	<b>2 143</b>	<b>12 239</b>	<b>8 111</b>

Les créances fiscales d'IS correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer. Leur échéance est à moins d'un an.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel :

- de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2 142 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièrement dépréciées depuis 2016) ;
- de sommes retenues en garantie dans le cadre du contrat de factoring pour un montant de 5 109 k€, ces retenues de garantie ayant été retraitées en déduction des créances diverses en 2021 pour un montant de 5 636 k€ conformément aux normes en vigueur ;
- de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 1 149 k€ ;
- d'avoirs fournisseurs pour un montant de 499 k€.

Ils sont à échéance entre 1 et 5 ans, à l'exception des avoirs fournisseurs à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation. Leur échéance est à moins d'un an.

### 5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités en k€	2022	2021
Banques, comptes courants débiteurs	17 579	6 941
<b>Total</b>	<b>17 579</b>	<b>6 941</b>

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 574 k€ (668 k€ en 2021). Il n'y a pas de placements à court terme. Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas



## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

reclassées en comptes clients au 31 décembre 2022. Le montant comptabilisé en déduction de la trésorerie en 2021 s'élevait à 17 912 k€.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

### 5.2.3. Capitaux propres

#### 5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

#### 5.2.3.2. Information sur le capital

##### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités. Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions. Au 31 décembre 2022, U10 Corp détient 40 448 actions dans le cadre du contrat de liquidité. Les 50 840 actions détenues au 31 décembre 2021 ont été annulées par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Évolution du capital au cours de l'exercice :

	2021	Augmentation	Diminution	2022
Nombre d'actions composant le capital social*	17 161 547		-50 840	17 110 707
Instruments dilutifs du capital				
<b>Nombre total d'actions potentielles</b>	<b>17 161 547</b>		<b>-50 840</b>	<b>17 110 707</b>
*Dont actions propres	76 811		-36 363	40 448
Net des actions propres	17 084 736		-14 477	17 070 259

La valeur nominale des actions est de 1€.

#### 5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été distribué en 2022.

#### 5.2.4. Provisions pour risques et charges

##### Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Le 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié la recommandation en introduisant un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de cette recommandation modifiée. Le Groupe a choisi de ne pas changer sa méthode de calcul de la provision.

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

En 2021 et 2022, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2022		2021	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	3,55%	1,15%	0,95%	0,60%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,00%	1,5%-2%	2,00%

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

### Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

k€	Ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Clôture
Provisions pour départs en retraite	1 529		-8	-371	12	1 161
Litiges Prud'homaux	700		-4	-221		475
Provision pour risques de change	187	38		-145		80
Autres litiges	1 045			-50		995
<b>Total</b>	<b>3 462</b>	<b>38</b>	<b>-12</b>	<b>-788</b>	<b>12</b>	<b>2 712</b>

Les autres litiges sont relatifs aux risques estimés sur les litiges prud'homaux et fiscaux en cours.

### Tests de sensibilité :

La baisse du taux d'actualisation de -0,50 point sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de +73 k€.

## **5.2.5. Dettes**

### **5.2.5.1. Endettement financier net**

L'endettement financier net s'élève à 31 285 k€ contre 36 224 k€ au 31 décembre 2021.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées au 31 décembre 2022. Le montant comptabilisé en 2021 en déduction de la trésorerie disponible s'élevait à 17 912 k€.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (23 070 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 5 911 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et sera amorti selon les mêmes conditions.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

### • Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	23 070	2 500	-5 429		20 141
Crédit-bail	5 911	-	-916		4 996
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>28 981</b>	<b>2 500</b>	<b>-6 345</b>	<b>-</b>	<b>25 137</b>
Intérêts courus sur emprunts	26	15	-1		40
Banques, lignes court terme	14 158	10 157	-	-627	23 688
<b>Autres dettes financières</b>	<b>14 184</b>	<b>10 172</b>	<b>-1</b>	<b>-627</b>	<b>23 728</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>43 165</b>	<b>12 672</b>	<b>-6 345</b>	<b>-627</b>	<b>48 865</b>
Disponibilités	-6 941	-11 020	679	-298	-17 579
<b>Disponibilités</b>	<b>-6 941</b>	<b>-11 020</b>	<b>679</b>	<b>-298</b>	<b>-17 579</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>36 224</b>	<b>1 652</b>	<b>-5 666</b>	<b>-925</b>	<b>31 285</b>

### • Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net k€	Clôture					
		dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	20 141	6 399	13 416	326	20 141	-
Crédit-bail	4 996	928	3 975	93	-	4 996
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>25 137</b>	<b>7 327</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>	<b>20 141</b>	<b>4 996</b>
Intérêts courus sur emprunts	40	40				
Banques, lignes court terme	23 688	23 688				
<b>Autres dettes financières</b>	<b>23 728</b>	<b>23 728</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>48 865</b>	<b>31 055</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>		
Disponibilités	-17 579	-17 579				
<b>Disponibilités</b>	<b>-17 579</b>	<b>-17 579</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Endettement financier net</b>	<b>31 285</b>	<b>13 476</b>	<b>17 391</b>	<b>418</b>		

### • Covenants

Aucun emprunt ne contient de covenant.

### • Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

### 5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

k€	2022	2021
Fournisseurs	23 297	26 564
<b>Total</b>	<b>23 297</b>	<b>26 564</b>

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

k€	2022	2021
Avances et acomptes reçus / commandes	672	777
Dettes sociales	2 354	3 076
Dettes fiscales	2 557	2 741
Fournisseurs d'immobilisations	71	127
Dividendes à payer	898	702
Comptes courants d'associés	61	61
Dettes fiscales (IS)	2	741
Dettes diverses	5 413	5 714
Produits constatés d'avance	1	3
Écart de conversion passif	794	229
Impôts différés passifs	2 148	1 985
<b>Total</b>	<b>14 971</b>	<b>16 155</b>

Les autres dettes fiscales sont constituées essentiellement de TVA à payer.

Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir.

Les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

## 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

### 5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2022		2021	
France	146 022	80%	149 342	81%
Union Européenne	20 751	11%	17 941	10%
Hors Union Européenne	16 263	9%	16 780	9%
<b>Total</b>	<b>183 036</b>		<b>184 063</b>	

La première enseigne cliente du Groupe représente 26,3% du chiffre d'affaires et est constituée à la fois de magasins adhérents à la centrale et de magasins indépendants.

### 5.3.2. Résultat d'exploitation

#### 5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

k€	2022	2021
Salaires et traitements	13 823	13 297
Charges sociales	4 835	4 638
Participation des salariés		155
<b>Total</b>	<b>18 659</b>	<b>18 091</b>

Effectif moyen de l'exercice	2022	2021
Marketing / Communication	2	13
Achats	52	40
Commercial	107	103
Logistique	109	112
Administration / Finances	38	39
Informatique	10	8
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>315</b>

#### 5.3.2.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2022	2021
Total charges externes, dont principalement :	28 802	28 780
<i>Transport</i>	9 870	10 147
<i>Locations et charges locatives</i>	4 316	4 109
<i>Publicité, publications</i>	3 932	3 471
<i>Intermédiaires et honoraires</i>	3 490	3 779
<i>Personnel extérieur</i>	1 310	1 356
<i>Entretien &amp; réparations</i>	1 262	1 288
<i>Frais de déplacement, missions, réceptions</i>	968	776
<i>Primes d'assurance</i>	889	891
Autres produits et charges d'exploitation	1 475	822
<b>Total</b>	<b>30 276</b>	<b>29 602</b>

#### 5.3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotations (+) nettes des reprises (-) (en k€)	2022	2021
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 810	1 799
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	152	558
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	-248	-3
Dotations nettes diverses	-524	-65
<b>Dotations nettes d'exploitation</b>	<b>1 191</b>	<b>2 289</b>
Dotations nettes financières	20	-61
Autres dotations exceptionnelles nettes	-258	-103
<b>Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice</b>	<b>952</b>	<b>2 125</b>

#### 5.3.4. Résultat financier

k€	2022	2021
Charges financières nettes	-1 594	-1 227
Dont - coût de l'endettement financier net	-899	-414
- autres	-695	-814
Gains (pertes) de change non opérationnels	148	76
<b>Total</b>	<b>-1 447</b>	<b>-1 151</b>

#### 5.3.5. Résultat exceptionnel

##### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents.

Les autres charges et produits exceptionnels concernent essentiellement des dotations aux provisions pour litiges, des charges et produits sur exercices antérieurs, des cessons d'immobilisations et des charges non récurrentes.

## 5.3.6. Impôt sur les bénéfiques

### Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés U10 Corp, U10 et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2022 s'élève à 221 k€.

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfiques fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision est comptabilisée depuis 2020.

### • Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

k€	2022	2021
Résultat avant impôt	98	3 439
Taux d'impôt théorique	25,00 %	26,50 %
Impôt théorique au taux de droit commun français	24	911
Incidence des taux d'imposition étrangers	-176	-116
Incidence des changements de taux d'imposition		-109
Incidence des différences permanentes	74	76
Incidence de la contribution sociale (3,3%)		7
Utilisation au cours de l'exercice d'impôts différés non activés à l'ouverture (sur déficits reportables)		44
Incidence des crédits d'impôts et des redressements suite à contrôle		-3
Impôts différés clôture non activés	11	58
Autres	-11	8
<b>Impôt effectif</b>	<b>-78</b>	<b>876</b>

### • Ventilation de la charge d'impôt

k€	2022	2021
Impôt exigible	15	986
Charge (crédit) d'impôt différé	-93	-108
<b>Total</b>	<b>-78</b>	<b>878</b>

## Comptes consolidés annuels 31 décembre 2022

### • Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Solde des impôts différés par nature k€	2022		2021	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit-bail	962	1 704	962	1 659
Provisions indemnités de départ à la retraite	274		341	
Profits sur stocks	4			
Reports déficitaires	177			
Provisions réglementées		385		290
Autres différentes temporaires	285	59	175	34
<b>Total</b>	<b>1 702</b>	<b>2 148</b>	<b>1 478</b>	<b>1 984</b>

### 5.3.7. Bénéfice par action

#### Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions s'élève à 17 110 707. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital. Le résultat net par action est égal à zéro.

## ■ 5.4. Information sectorielle

#### Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe U10 s'adresse à la distribution internationale.

2022	Pôle Europe	Pôle Asie	Total	2021	Pôle Europe	Pôle Asie	Total
Chiffre d'affaires	147 690	35 346	183 036	Chiffre d'affaires	154 280	29 783	184 063
Résultat d'exploitation	947	612	1 559	Résultat d'exploitation	4 727	494	5 221
Immobilisations incorporelles	315	-	315	Immobilisations incorporelles	522	-	522
Immobilisations corporelles	14 606	32	14 638	Immobilisations corporelles	15 546	29	15 576
Immobilisations financières	1 073	382	1 455	Immobilisations financières	1 161	472	1 634

## 5.5. Compte de résultat pro forma

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre au cours de l'exercice.

## 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

Engagements hors bilan (en k€)	Principales caractéristiques	2022	2021
<b>Liés au périmètre du groupe</b>		néant	néant
<b>Liés au financement</b>			
1/ Engagements donnés			
Nantissements de titres de participation		-	-
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	(1)	-
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts	(1)	-
2/ Engagements reçus			
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre		-	-
<b>Liés aux activités opérationnelles</b>			
1/ Engagements donnés			
Crédit-bail non retraité		74	203
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US	2 916	11 842
	Contrats de vente à terme d'euros	-	-
2/ Engagements réciproques			
Crédits documentaires fournisseurs		5 579	10 457
Crédits documentaires clients		-	-

(1) solde de l'emprunt à la fin de la période

### • Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élève à 13 595 k€ et les découverts correspondants à 7 534 k€.

### • Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises). Les couvertures en cours au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Echéance	Montant nominal en k\$	Montant en k\$ au 31 décembre 2022	Cours de couverture moyen €/us\$	Solde converti en k€
2023	3 000	3 000	1,0288	2 916
Total	3 000	3 000	1,0288	2 916

### • Couvertures de taux et autres engagements

Il n'y a pas de couverture de taux en cours au 31 décembre 2022.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

### • Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 5 579 k€ au 31 décembre 2022.

## 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

### 5.7.1. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 42 k€ pour les prestations de services données, 1 424 k€ de prestations de services reçues. Les créances et dettes s'élèvent respectivement à 293 k€ et 742 k€ (y compris l'avance en compte courant).

## 5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée en 2022 à 163 k€ hors charges sociales contre 325 k€ en 2021.

Les membres de la direction n'ont perçu aucune avance, aucun crédit au 31 décembre 2022 et ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi alloué par la Société.

## 5.8. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2022 n'est à signaler.

## 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux commissaires aux comptes de U10 Corp ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2022						2021					
	Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total		Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total	
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes	100	97%	34	100%	134	97%	94	100%	34	100%	128	100%
- Émetteur	27	27%	34	100%	61	46%	26	27%	34	100%	59	46%
- Filiales intégrées globalement	73	73%			73	54%	68	73%			68	54%
Missions accessoires	3,5	3%			3,5	3%						
- Émetteur												
- Filiales intégrées globalement	3,5				3,5							
<b>Sous-total</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
<b>Sous-total</b>												
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose la prise en compte de la recommandation de l'ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 précisant, notamment, le principe de convergence des comptes consolidés et individuels pour les modalités d'application du règlement ANC 2020-01. Ce point porte sur le traitement de l'affacturage tant dans les comptes consolidés annuels clos au 31.12.2022 que ceux clos au 31.12.2021.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatif à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondages, de la correcte mise en œuvre de ces principes.

La note 5.2.2.3 « Disponibilités », présente l'impact de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 en ce qui concerne le non-reclassement des comptes de factor.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons pris en considération l'application de cette recommandation.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en

la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO  
Frédéric Villars

ORFIS  
Bruno Genevois



## Comptes sociaux 31 décembre 2022

<b>1.</b>	<b>Bilan</b>	<b>44</b>
<b>2.</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>45</b>
<b>3.</b>	<b>Annexe</b>	<b>45</b>
	Événements marquants de l'exercice	45
	Événements postérieurs à la clôture	45
<b>3.1.</b>	<b>Règles et méthodes comptables</b>	<b>45</b>
3.1.1.	Immobilisations incorporelles	46
3.1.2.	Immobilisations corporelles	46
3.1.3.	Immobilisations financières	46
3.1.4.	Créances	46
3.1.5.	Disponibilités	46
3.1.6.	Opérations en devises	46
3.1.7.	Provisions pour risques et charges	46
3.1.8.	Impôt sur les sociétés	46
3.1.9.	Provisions pour avantages du personnel	46
<b>3.2.</b>	<b>Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat</b>	<b>47</b>
<b>3.2.1.</b>	<b>Bilan</b>	<b>47</b>
3.2.1.1.	Immobilisations incorporelles	47
3.2.1.2.	Immobilisations corporelles	47
3.2.1.3.	Immobilisations financières	47
3.2.1.4.	Créances clients et autres créances	48
3.2.1.5.	Disponibilités	48
3.2.1.6.	Comptes de régularisation	48
3.2.1.7.	Capitaux propres	49
3.2.1.8.	Provisions pour risques et charges	49
3.2.1.9.	Endettement financier net	49
3.2.1.10.	Fournisseurs	50
3.2.1.11.	Autres Dettes	50
3.2.1.12.	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	51
3.2.1.13.	Inventaire des valeurs mobilières	51
<b>3.2.2.</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>52</b>
3.2.2.1.	Chiffre d'affaires	52
3.2.2.2.	Répartition géographique	52
3.2.2.3.	Charges de personnel et effectifs	52
3.2.2.4.	Dotations aux amortissements et aux provisions	52
3.2.2.5.	Charges et produits financiers	52
3.2.2.6.	Charges et produits exceptionnels	52
3.2.2.7.	Impôt sur les bénéfices	52
<b>3.2.3.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>53</b>
3.2.3.1.	Crédit-bail	53
3.2.3.2.	Avals, cautions et garanties	53
3.2.3.3.	Engagements reçus	53
3.2.3.4.	Autres engagements réciproques	53
<b>3.2.4.</b>	<b>Tableau des filiales et participations</b>	<b>54</b>
<b>3.2.5.</b>	<b>Parties liées</b>	<b>54</b>
<b>3.2.6.</b>	<b>Informations concernant les risques de marché</b>	<b>54</b>
3.2.6.1.	Risques de change	54
3.2.6.2.	Risques de taux	54

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

### 1. Bilan

ACTIF	2022			2021
	k€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Immobilisations incorporelles	1 215	1 057	158	237
Immobilisations corporelles	877	683	194	262
Immobilisations financières	93 755	23	93 733	93 854
<b>Actif immobilisé</b>	<b>95 848</b>	<b>1 763</b>	<b>94 085</b>	<b>94 354</b>
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	282	-	282	296
Autres créances	11 532	2 143	9 390	5 103
Disponibilités	321	0	321	39
<b>Actif circulant</b>	<b>12 136</b>	<b>2 143</b>	<b>9 993</b>	<b>5 438</b>
Comptes de régularisation	201		201	138
<b>Total</b>	<b>108 184</b>	<b>3 906</b>	<b>104 278</b>	<b>99 930</b>
PASSIF	2022			2021
k€				
Capital			17 111	17 162
Prime d'émission ou de fusion			12 807	12 807
Réserve légale			1 726	1 726
Autres réserves			36 303	36 348
Report à nouveau			1 749	2 402
Résultat de l'exercice			1 459	-654
Provisions réglementées			399	306
<b>Capitaux propres</b>			<b>71 553</b>	<b>70 097</b>
Provisions pour risques et charges			1 043	1 065
Dettes financières			29 928	27 225
Dettes fournisseurs			462	517
Dettes fiscales et sociales			175	977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9	
Autres dettes			965	4
Comptes de régularisation			144	44
<b>Total</b>			<b>104 278</b>	<b>99 930</b>

## 2. Compte de résultat

k€	2022	2021
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 300</b>	<b>1 437</b>
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	41	9
Autres produits	1 078	1 074
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 419</b>	<b>2 520</b>
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	1 585	1 822
Impôts et taxes	100	124
Charges de personnel	1 045	966
Dotations aux amortissements sur immobilisations	193	201
Autres charges	284	276
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 207</b>	<b>3 389</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-789</b>	<b>-869</b>
Produits financiers	3 424	613
Charges financières	1 040	769
<b>Résultat financier</b>	<b>2 384</b>	<b>-155</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 595</b>	<b>-1 024</b>
Produits exceptionnels	22	156
Charges exceptionnelles	158	172
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-136</b>	<b>-15</b>
Impôt sur les bénéfices		-385
<b>Résultat net</b>	<b>1 459</b>	<b>-654</b>

## 3. Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 26 avril 2023.

### • Événements marquants de l'exercice

Par décision de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société a procédé à une réduction de son capital social par l'annulation de 50 840 actions auto détenues. Le capital social est désormais composé de 17 110 707 actions d'une valeur nominale de 1€.

U10 Corp a souscrit un Prêt Garanti par l'État en juin 2022 pour un montant de 2,5 m€.

### • Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### ■ 3.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La Société a opté pour un traitement prospectif.

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives. Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

### **3.1.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans.

### **3.1.3. Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

### **3.1.4. Créances**

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

### **3.1.5. Disponibilités**

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

### **3.1.6. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

### **3.1.7. Provisions pour risques et charges**

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la Société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation.

### **3.1.8. Impôt sur les sociétés**

La société U10 Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés U10 et Fred Olivier.

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit fiscal sur l'exercice, chaque société constate immédiatement l'économie d'impôt née de ce déficit dans ses comptes sociaux.

Une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015 a conduit à une notification de redressement. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision est comptabilisée depuis 2020.

### **3.1.9. Provisions pour avantages du personnel**

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2021, la Société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,95 %
- Taux de croissance des salaires : 2,00 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

En 2022, la Société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,55 %
- Taux de croissance des salaires : 2,50 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

## 3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

### 3.2.1. Bilan

#### 3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2022 Amortissements cumulés	Valeur nette	2021 Valeur nette
Logiciels, brevets, licences	1 173	1 057	116	202
Autres immobilisations incorporelles	35	-	35	35
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	7		7	-
<b>Total</b>	<b>1 215</b>	<b>1 057</b>	<b>158</b>	<b>237</b>

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2022	2021
Solde en début d'exercice	237	280
Acquisitions	42	80
Dotations aux amortissements	-120	-123
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>158</b>	<b>237</b>

#### 3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2022 Amortissements cumulés	Valeur nette	2021 Valeur nette
Terrains bâtis	78	-	78	78
Bâtiments	143	132	11	14
Agencements	321	277	44	57
Matériel de transport	79	75	3	10
Matériel et mobilier de bureau	256	199	57	104
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>683</b>	<b>194</b>	<b>262</b>

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2022	2021
Solde en début d'exercice	262	257
Acquisitions	5	79
Cessions (valeur brute)	-2	-9
Dotations aux amortissements	-72	-72
Amortissements des immobilisations cédées	1	7
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>194</b>	<b>262</b>

#### 3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2022 Provisions	Valeur nette	2021 Valeur nette
Titres de participation	93 283	15	93 268	93 268
Autres immobilisations financières	472	8	465	587
<b>Total</b>	<b>93 755</b>	<b>23</b>	<b>93 733</b>	<b>93 854</b>

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la Société pour un montant de 57 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2022	2021
Solde en début d'exercice	93 854	93 879
Acquisitions et augmentations	361	654
Cessions et diminutions	-475	-678
Dotations aux provisions	- 8	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>93 733</b>	<b>93 854</b>

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les contrats de liquidités s'élèvent à 193 k€ pour les acquisitions et 281 k€ pour les diminutions.

### 3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2022		Valeur nette	2021
		Provisions			Valeur nette
Acomptes et avances versés sur commandes	66	-		66	119
Clients	282	-		282	296
État, impôt sur les bénéfices	689	-		689	-
État, autres impôts et taxes	133	-		133	133
Taxe sur la valeur ajoutée	135	-		135	59
Groupe et associés	4 538	-		4 538	2 147
Fournisseurs débiteurs	288	-		288	-
Débiteurs divers	5 683	2 143		3 540	2 645
<b>Total</b>	<b>11 814</b>	<b>2 143</b>		<b>9 672</b>	<b>5 399</b>

Les échéances des créances clients, état et groupe et associés sont à moins d'un an.

Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M déprécié en totalité, des produits à recevoir au titre de dividendes intragroupe

pour 2 391 k€ et de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 1 149 k€.

Leur échéance est comprise entre 1 et 5 ans.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2022		Valeur nette	2021
		Provisions			Valeur nette
État, autres impôts et taxes	133	-		133	133
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		-	27
Débiteurs divers	2 391	-		2 391	1 866
<b>Total</b>	<b>2 524</b>	<b>-</b>		<b>2 524</b>	<b>2 027</b>

### 3.2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2022	2021
Banques, comptes courants débiteurs	321	39
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>39</b>

### 3.2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 159 k€, concernent :

- des frais de maintenance pour 71 k€,
- des charges de location et charges locatives pour 46 k€,
- un ensemble de charges de gestion courante pour 42 k€.

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 2 550 k\$ et des dettes pour 7 k\$.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2022.



## Comptes sociaux 31 décembre 2022

### 3.2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>17 260 745</b>	<b>17 261</b>	<b>12 807</b>	<b>40 736</b>	<b>70 804</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-654	-654
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	93	93
Autres mouvements	-99 198	-99	-	-46	-145
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>17 161 547</b>	<b>17 162</b>	<b>12 807</b>	<b>40 129</b>	<b>70 097</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 459	1 459
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	93	93
Autres mouvements	- 50 840	-51	-	-44	- 95
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>17 110 707</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>41 636</b>	<b>71 553</b>

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le nombre d'actions détenues par la Société est de 40 448.

### 3.2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 42 k€, et à une provision pour divers litiges pour 925 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 76 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	2021	Dotations	Reprises		2022
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	983	-	-	16	967
Provisions pour charges	82	-	-	6	76
<b>Total</b>	<b>1 065</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>1 043</b>

### 3.2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 41,4 % des fonds propres (38,8 % à fin 2021). Il est exclusivement souscrit en euros.

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2022			2021	
	Total	< 1 an	entre 1 et 5 ans		> 5 ans
Emprunts à plus de 2 ans à l'origine	9 615	2 964	6 338	313	9 813
Intérêts courus	158	158	-	-	24
Autres dettes financières court terme	1 797	1 797	-	-	1 796
<b>Dettes financières</b>	<b>11 570</b>	<b>4 920</b>	<b>6 338</b>	<b>313</b>	<b>11 632</b>
Banques, comptes courants débiteurs	321	321	-	-	39
Banques, comptes courants créditeurs	-18 358	-18 358	-	-	-15 593
<b>Disponibilités nettes</b>	<b>-18 036</b>	<b>-18 036</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-15 554</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>29 606</b>	<b>22 956</b>	<b>6 338</b>	<b>313</b>	<b>27 186</b>

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2022	2021
Solde en début d'exercice	27 186	25 739
Souscription d'emprunts à plus de 2 ans à l'origine		
Souscription de prêts garantis par l'état	2 500	
Remboursement / diminution d'emprunts à plus de 2 ans à l'origine	-2 698	-2 375
Variation des intérêts courus	134	-11
Variation des autres dettes financières court terme	1	1 686
Variation des disponibilités nettes	2 483	2 147
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>29 606</b>	<b>27 186</b>

La Société a décidé d'amortir les Prêts Garantis par l'État souscrits en 2020 sur une durée de 4 ans, après une période de différé d'un an.

U10 Corp a souscrit un prêt garanti par l'état pour un montant de 2 500 k€ qui sera amorti selon les mêmes principes

### 3.2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 190 k€ au titre des charges à payer.

### 3.2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2022	2021
Personnel et comptes rattachés	37	45
Sécurité sociale et organismes sociaux	83	129
Etat, impôt sur les bénéficiaires	-	739
Taxe sur la valeur ajoutée	17	3
Autres impôts et taxes	37	61
Dettes sur immobilisations	9	-
Groupe et associés	962	-
Dettes diverses	3	4
<b>Total</b>	<b>1 148</b>	<b>982</b>

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2022	2021
Personnel et comptes rattachés	37	45
Sécurité sociale et organismes sociaux	16	20
Taxe sur la valeur ajoutée	17	
Autres impôts et taxes	19	46
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>111</b>

**3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan**

Postes du bilan k€	Entreprises liées
Capital souscrit non appelé	
Avances et acomptes sur immobilisations	
Participations	93 268
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	282
Autres créances	7 216
Charges constatées d'avance	
Capital souscrit appelé non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	47
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	962
Produits constatés d'avance	

**3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières**

Sociétés		Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
<b>I. Titres de participation</b>				<b>93 268</b>
<b>Sociétés françaises</b>	U10	5 400 631	99,99 %	74 737
	U-WEB	1 530	51,00 %	0
<b>Sociétés étrangères</b>	SMERWICK GROUP	7 269	72,69 %	18 530
<b>II. Autres titres immobilisés</b>				<b>49</b>
<b>Sociétés françaises</b>	Actions propres	40 448	0,24 %	49
	VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	-	-
<b>Sociétés étrangères</b>	Néant	-	-	-
<b>III. Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Sociétés françaises</b>	Néant	-	-	-
<b>Sociétés étrangères</b>	Néant	-	-	-
<b>Total général (I+II+III)</b>				<b>93 317</b>

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

### 3.2.2. Compte de résultat

#### 3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

#### 3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2022	2021
Tiers France	43	127
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	-	-
Sociétés du Groupe	1 258	1 310
<b>Total</b>	<b>1 300</b>	<b>1 437</b>

#### 3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2022	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2021	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-143	-	-	-166	-	-
Charges d'intérêts court terme	-215	-	-	-22	-	-
Produits d'intérêts court terme	96	-	-	-	-1	-
Différences de change nettes	10	-	-	20	-	-
Revenus des titres de participation	3 251	3 251	-	504	504	-
Autres produits et charges nets	-616	-598	-	-491	-544	-
<b>Total</b>	<b>2 384</b>	<b>2 654</b>	<b>-</b>	<b>-155</b>	<b>-41</b>	<b>-</b>

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2022, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à 794 k€.

#### 3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2022	2021
Résultat net sur opérations de gestion	-18	-75
Résultat net sur opérations en capital	-18	18
Dotations / Reprises de provisions	-100	42
<b>Total</b>	<b>-136</b>	<b>-15</b>

Le résultat exceptionnel intègre la dotation aux amortissements dérogatoires suite à la levée d'option d'un crédit-bail pour 93 k€ et la plus-value sur actions propres réalisée dans le cadre du contrat de liquidité pour 17 k€.

#### 3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2022	2021
Salaires et traitements	749	750
Charges sociales	297	216
<b>Total</b>	<b>1 045</b>	<b>966</b>

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2022	2021
Cadres	3	5
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

#### 3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2022	2021
Dotations aux amortissements des immobilisations	192	195
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	1	5
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>201</b>

#### 3.2.2.7. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2022	2021
Sur résultat courant	-	-381
Sur résultat exceptionnel	-	-4
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-385</b>

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la Société n'a pas constaté de charge d'impôt au 31 décembre 2022.

### 3.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2022	2021
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 297</b>	<b>7 814</b>
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	-	-
Crédit-bail	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Avals, cautions et garanties données	8 297	7 814
Autres engagements donnés	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avals, cautions et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>Engagements réciproques</b>	<b>2 813</b>	<b>11 919</b>
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme*	2 813	11 919
Autres engagements réciproques	-	-
<b>Total</b>	<b>11 110</b>	<b>19 733</b>

\* Au cours de clôture

#### 3.2.3.1. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 8 297 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Avals, cautions et garanties données :					
- Standby	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/10/2023	750	703
- Standby	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	FUBON	30/10/2023	250	234
- Standby	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/11/2023	600	563
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO	BNP PARIBAS TAIPEI	31/05/2023	2 500	2 344
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2025	2 150	2 016
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2025	2 000	1 875
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2025	600	563
<b>Total engagements donnés</b>				<b>8 850</b>	<b>8 297</b>

#### 3.2.3.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31 décembre 2022.

#### 3.2.3.3. Autres engagements réciproques

La Société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe. Au 31 décembre 2022, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Montant nominal en k devises	Solde au 31/12/2022 en k devises	Cours de couverture moyen	Solde converti en k€
USD	3 000	3 000	1,0288	2 916
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>1,0288</b>	<b>2 916</b>

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

### 3.2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des principales filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
U10	54 006	5 334	99,99 %	74 737	74 737	
SMERWICK GROUP	1	2 811	72,69 %	18 530	18 530	①

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
U10	-	-	146 922	565	2 842	
SMERWICK GROUP	-	8 297	64 188	724	409	①

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	Cours moyen	Cours de clôture
US\$	1,0539 €	1,0666 €

Filiale non significative :

- U-WEB détenue par U10 Corp à 51 %.

### 3.2.5. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants de la société U10 Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

Elles se sont élevées au cours de l'exercice à 43 k€ pour les prestations de services données et autres produits facturés, à 240 k€ pour les prestations de services reçues, les créances et dettes s'élèvent respectivement à 293 k€ et 115 k€.

### 3.2.6. Informations concernant les risques de marché

#### 3.2.6.1. Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Des contrats à terme de devises peuvent être souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales françaises. Cf § 3.2.3.3 ci-dessus. Par ailleurs, la société U10 Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif <sup>(1)</sup>	Passif <sup>(1)</sup>	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	3 326	0	3 326	-	3 326

(1) Contribution de la filiale SMERWICK aux capitaux propres du Groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la Société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

#### 3.2.6.2. Risques de taux

La Société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 29 606 k€ au 31 décembre 2022 contre 27 186 k€ au 31 décembre 2021. L'intégralité des emprunts à moyen terme est souscrite à taux fixe, les lignes coût terme sont souscrites à taux variable.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Les charges d'intérêts 2022 se sont élevées à 358 k€ contre 188 k€ en 2021.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de 202 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de 403 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Baisse de la charge annuelle de -202 k€

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée conformément aux modalités décrites dans la note « 3.1.3 des

règles et méthode comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

## Comptes sociaux 31 décembre 2022

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO  
Frédéric Villars

ORFIS  
Bruno Genevois







[www.u10.com](http://www.u10.com)

1 place Verrazzano, CP 610  
69258 Lyon cedex 09, France  
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82  
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92  
[communication@u10corp.com](mailto:communication@u10corp.com)  
RCS Lyon 395 044 415